

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES
Séance du 24 février 2015 – salle des fêtes à Fresse sur Moselle**

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges se sont réunis à salle des fêtes de Fresse sur Moselle, sur convocation adressée par Monsieur Stéphane TRAMZAL, Président.

PRESENTS :

Commune de Bussang : M et Mme Alain VINEL, Pascale SPINNHIRNY

Commune de Saint Maurice sur Moselle : M et Mme Thierry RIGOLLET, Danièle SCHMERBER

Commune de Fresse sur Moselle : MM et Mme Dominique PEDUZZI, Claude BABEL, Carine THAUVIN

Commune de Le Ménil : M Jean François VIRY

Commune du Thillot : MM et Mmes Michel MOUROT, Eric COLLE, Liliane JACQUOT, Brigitte JEANPIERRE, Pierre ROMARY

Commune de Ramonchamp : MM et Mme François CUNAT, André DEMANGE, Odile MARCHAL

Commune de Ferdrupt : M Etienne COLIN

Commune de Rupt sur Moselle : MM et Mme Stéphane TRAMZAL, Brigitte FOPPA, Jean Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT

ABSENTS OU EXCUSES :

Commune de Le Ménil : Mme Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY

Commune de Le Thillot : Mme Marie-Claude DUBOIS excusée, pouvoir à M Michel MOUROT, M Michel PETITJEAN excusé, pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE

Commune de Rupt sur Moselle : Mme Sylvie HERVE excusée, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

SECRETARE DE SEANCE : Mme Liliane JACQUOT

SECRETARES ADJOINTS : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 26

Le quorum est atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Président procède à l'appel des Conseillers, remercie M. Dominique PEDUZZI, Maire de Fresse sur Moselle, d'accueillir le Conseil Communautaire et lui donne la parole.

M Dominique PEDUZZI souhaite la bienvenue aux conseillers et espère que cette séance de travail sera fructueuse.

Le quorum est atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

La convocation a été adressée le 17 février 2015 avec l'ordre du jour suivant :

- **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**, *Intercommunalité (5.7)*
- N° 01 Proposition de transformation du Syndicat Mixte du Pays actuel en un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)
- N° 02 Proposition de retrait du Syndicat Mixte de la Voie Verte des Hautes Vosges du Syndicat Mixte actuel
- N° 03 Avis sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique
- N° 04 Création de groupements de commandes
- N° 05 Baux industriels
- **FINANCES LOCALES**, *divers (7.10)*
- N° 06 Débat d'Orientation Budgétaire 2015

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

PROPOSITION DE TRANSFORMATION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS ACTUEL EN UN PETR

Information

En date du 21 janvier 2015, les élus du Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses vallées ont approuvé la proposition de transformation du Syndicat Mixte du Pays actuel en un futur « Pôle d'Equilibre Territorial et Rural » (PETR).

Le conseil communautaire doit se prononcer sur la proposition de transformation du syndicat mixte en un PETR.

Monsieur le Président présente le projet de délibération.

M Thierry RIGOLLET demande si cette transformation impacte la représentativité de notre communauté de Communes.

Monsieur le Président répond qu'il n'y aura pas de changement de représentativité.

Délibération

DEL. N°01/2015 PROPOSITION DE TRANSFORMATION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS ACTUEL EN UN POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

La loi prévoit la possibilité pour le syndicat mixte du Pays d'évoluer en un pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), syndicat mixte de nature particulière.

En date du 21 janvier 2015, les élus du Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses vallées ont approuvé la proposition de transformation du Syndicat Mixte du Pays actuel en un futur « Pôle d'Equilibre Territorial et Rural » (PETR).

Ce projet se veut opérationnel et préciser les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion énergétique qui ont et seront conduites par chaque communauté de communes ou, en leur nom et pour leur compte, par le PETR.

Monsieur le Président procède à la lecture des projets de statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural « Pays de Remiremont et de ses vallées » adopté en séance du Comité du Syndicat Mixte du Pays en date du 21 janvier 2015.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

APPROUVE la proposition de transformation du Syndicat mixte du Pays actuel en un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) ;

ADOpte le projet de statuts de ce Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Remiremont et de ses vallées ;

CHARGE Monsieur le Président de notifier la décision au Syndicat du Pays ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

PROPOSITION DE RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE DE LA VOIE VERTE DES HAUTES VOSGES DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS ACTUEL.

Information

La modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses vallées en un PETR, entraîne l'éventuel retrait du syndicat mixte de la voie des Hautes Vosges du comité. En effet, un PETR, sur son périmètre, ne peut être composé que d'EPCI à fiscalité propre.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette proposition de retrait. L'extrait de la délibération du Syndicat mixte actuel a été envoyé avec la convocation.

Le projet de délibération est présenté par Monsieur le Président.

Délibération

DEL. N°02/2015 PROPOSITION DE RETRAIT DU SYNDICAT DE LA VOIE VERTE DES HAUTES VOSGES DU SYNDICAT MIXTE ACTUEL DU PAYS

En date du 21 janvier 2015, les élus du Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses vallées ont approuvé la proposition de retrait du syndicat mixte de la voie verte des Hautes Vosges ;

Ce retrait est motivé par la perspective d'évolution du syndicat mixte du Pays actuel en un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, ce dernier ne pouvant être composé que d'EPCI à fiscalité propre sur son périmètre, donc les 5 communautés de communes actuelles.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

APPROUVE la proposition de retrait du syndicat mixte de la voie verte des Hautes Vosges ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Information

Monsieur le Président donne la parole à M Dominique PEDUZZI.

Il précise que la trame verte et bleue est un outil d'aménagement durable du territoire visant à lutter contre l'érosion de la biodiversité. Au niveau régional, la mise en œuvre de ce nouveau dispositif repose sur l'élaboration par l'Etat et le Conseil Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). En Lorraine, les travaux d'élaboration de ce schéma ont été réalisés avec le Comité Régional Trame

Verte et Bleue. Un premier projet de SRCE vient d'être arrêté. Celui-ci permet d'engager une phase de consultation et d'information, conformément aux dispositions du code de l'environnement (article L371-3). Aussi, le Conseil Régional de Lorraine sollicite l'avis de toutes les Communautés de Communes de la Région Lorraine. Le conseil communautaire doit donner son avis sur le projet de SRCE lorrain.

M Dominique PEDUZZI indique que la collectivité a trois possibilités :

- 1) Emettre un avis favorable : document supplémentaire entre les lois et règlements et les contraintes (zones humides, PPRI, SCoT, Loi ALUR....)
- 2) Emettre un avis favorable avec des réserves (les réserves sont souvent sans suite)
- 3) Emettre un avis défavorable en citant les constats qui ont été faits et qui engendreront des mesures à prendre dans le futur :
 - a. Particularité de notre territoire sur le massif vosgien (forte de population)
 - b. Activités urbaines et industrielles non prises en compte dans le schéma
 - c. Etudes sur les cours d'eau pourvus de différents ouvrages sont pointées sur le schéma
 - d. Entretien des berges pour la catégorie de classe 1
 - e. Production économique des terrains et cours d'eau n'apportent plus les revenus nécessaires pour l'entretien des abords,
 - f. Nombreux terrains sont aujourd'hui sans propriétaire identifiable, pas de maître d'ouvrage, pas de financeur.....
 - g. Les collectivités locales qui peuvent se substituer aux propriétaires, n'ont aucun moyen de financer la restauration des cours d'eau qui sera inhérente à ce schéma.
 - h. La présence de nombreux ouvrages publics qui ont été construits sur les berges des cours. Certains ouvrages sont identifiés comme devant disparaître = abaissement des ruisseaux
 - i. En zone montagne, un certain nombre d'équipements ont été mise en place pour atténuer la puissance hydraulique, classé en régime torrentiel, notamment jusqu'au Thillot
 - j. Dispositions sur les protections des zones humides : mise en place du PPRI et les nouvelles dispositions de la loi ALUR = quasi disparition de potentialité d'urbanisation des sols et se schéma vient compléter les mesures restrictives.
 - k. Des interdictions nouvelles sur certains secteurs qui rendent impossible à toutes adaptations éventuelles liées à des évolutions qui sont liées aux besoins des populations du territoire...
 - l. Contraintes supplémentaires pour les exploitants agricoles.

M Dominique PEDUZZI précise qu'un certain nombre de disposition indiquée dans le SRCE risque d'entraîner la disparition d'exploitation agricole modifiant ainsi l'organisation de nos territoires tant dans l'équilibre agro-sylvo-cinégétique que dans l'équilibre du régime hydraulique des différentes vallées constituant notre territoire.

Après avoir exposé ces différents points, M Dominique PEDUZZI indique qu'il n'est pas sûr, compte tenu de l'ampleur de ce schéma régional, que la voix de la CCBHV soit prépondérante.

Monsieur le Président demande si l'assemblée a des remarques par rapport à l'exposé de M PEDUZZI.

M Michel MOUROT demande à quoi sert le plan de paysage ?

M Dominique PEDUZZI répond que le plan de paysage s'appuie sur les PLU et peut permettre aux agriculteurs d'être accompagnés financièrement pour la reconquête agricole et l'ouverture d'espaces. Cette étude donne un avis sur le développement de la vallée pour l'urbanisme, le patrimoine industriel, le patrimoine historique, pour la gestion des espaces agricoles....

M François CUNAT estime que ce SRCE est un document d'orientation sur la gestion des espaces. Il souhaiterait plutôt émettre des réserves, mais donner un avis favorable.

M Dominique PEDUZZI précise que ce SRCE est en fin de procédure, avis aux collectivités, arrêté administrativement et ensuite opposable aux tiers et aux différents pétitionnaires.

Monsieur le Président précise que certains administrés souhaiteraient remettre en route certains ouvrages hydrauliques, avec ce schéma cela devient difficile.

M Jean Claude VALDENNAIRE précise que les collectivités ont de plus en plus de contraintes, les Vosges vont devenir une Zone Verte.

M Dominique PEDUZZI propose de donner un avis défavorable au SRCE.

M Alain VINEL estime qu'il faut tenir des lois, du grenelle de l'environnement, il propose d'émettre un avis favorable avec des réserves.

Monsieur le Président propose, d'ajourner cette délibération, de reporter ce point au prochain conseil communautaire. Il est proposé que ce point soit étudié par chaque commune et par la commission environnement. Une synthèse sera présentée à la prochaine réunion de bureau.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE – POINT REPORTE.

CREATION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES

Information

L'audit relatif à la démarche de mutualisation 2014 a permis de faire remonter de nombreuses attentes en matière de groupement de commandes. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à mettre en place des groupements de commandes dans des domaines variés (fournitures administratives, techniques, fournitures diverses....) les communes ou syndicats souhaitant entrer dans cette démarche auront à faire délibérer leurs conseils respectifs.

Le projet de délibération est présenté par M Thierry RIGOLLET.

M Thierry RIGOLLET précise que cette convention sera assez ouverte, ce qui permettra aux collectivités d'adhérer ou non.

Monsieur le Président précise qu'un recensement des besoins sera réalisé en début d'année.

Pas d'autre remarque.

Délibération

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Intercommunalité (5-7) **DEL. N°03/2015 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES AVEC LES COMMUNES MEMBRES ET/OU SYNDICATS**

L'audit relatif à la démarche de mutualisation 2014 a permis de faire remonter de nombreuses attentes en matière de groupement de commandes.

Lors des discussions menées avec les communes membres et syndicats, il apparaît qu'un groupement de commandes dans des domaines variés (fournitures administratives, techniques, diverses...) tant pour les besoins propres de notre communauté, que pour ceux des communes membres et syndicats souhaitant s'y associer permettrait par effet de seuil, de réaliser des économies importantes, une optimisation du service avec, par exemple, la fourniture de services nouveaux.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront également membres les communes de Bussang, Saint Maurice sur Moselle,

Fresse sur Moselle, le Thillot, le Ménil, Ramonchamp, Ferdrupt, Rupt sur Moselle, Syndicat des Eaux de Presles, Syndicat d'Épuration du Thillot, le Syndicat de la voie verte des Hautes Vosges, le SIBSIS, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme du marché (selon l'option choisie par les membres). Le ou les marchés seront conclus pour une durée de trois ans.

La communauté de communes assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 8-VII du code des marchés publics, elle sera chargée de signer et de notifier le marché.

Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

La commission d'appel d'offres sera celle de la communauté de communes

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes auquel pourront participer les collectivités locales suivantes :

- Communes : Bussang, Saint Maurice sur Moselle, Fresse sur Moselle, Le Thillot, Le Ménil, Ramonchamp, Ferdrupt, Rupt sur Moselle,
- Syndicats : Eaux de Presles, Epuration de Le Thillot, Voie Verte des Hautes Vosges, SIBSIS.

ACCEPTTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les besoins propres aux membres du groupement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les documents,

ACCEPTTE que la communauté de communes soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

BAUX INDUSTRIELS

Information

M François CUNAT informe l'assemblée que la CCBHV sera prochainement propriétaire des bâtiments industriels K INDUSTRIE. Nous sommes dans l'attente des documents fournis par le liquidateur pour finaliser cet achat. Les négociations sont en cours avec les sociétés MTV et TELATEX pour définir les conditions futures d'utilisation de ces locaux. Nous nous orientons vers un rachat partiel dès 2015 par la société TELATEX et vers la location du reste des bâtiments pour partie par TELATEX et par MTV.

Il sera donc nécessaire de conclure deux baux, les conditions ne sont complètement définies à ce jour, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à négocier les conditions de location et à conclure les contrats. Il est précisé que l'opération devra être neutre pour la CCBHV.

M François CUNAT précise que ce projet n'aurait pas abouti sans l'appui et le soutien de la CCBHV.

Le projet de baux sera présenté et validé au prochain bureau.

Délibération

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Intercommunalité (5-7) **DEL. N°04/2015 BAUX INDUSTRIELS**

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et, notamment, son article L2221-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L 2121-29 et L2122-21 ;

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges sera prochainement propriétaire de locaux industriels sis 22 rue d'Alsace à FERDRUPT, cadastré AC 111, 112, 113, 115, 117, 154 et 155 d'une surface utile totale d'environ 8600 m² ;

La Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges est en pourparlers avec les sociétés MTV et TELATEX pour louer une partie de ces locaux.

Les frais de location devront couvrir la totalité des charges supportées par la CCBHV, à savoir :

- Coût d'achat et frais associés (notaires, etc...),
- Frais d'assurance pour le cas où le preneur ne prendrait pas directement à sa charge la totalité des assurances,
- Frais financiers correspondant au financement de l'acquisition (frais de dossier, intérêts, estimation des frais de remboursements anticipés,...),
- D'une manière générale toutes les charges relatives à cette opération supportées par la CCBHV notamment tous les frais liés à l'entretien et la réparation des locaux, la fiscalité habituellement supportée par le propriétaire.

Afin de permettre à l'activité de démarrer dès que l'acte de vente sera signé, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à préparer et à signer les baux correspondants.

Il est précisé que les projets de baux seront présentés au bureau pour avis avant signature.

Après cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer les baux commerciaux avec les sociétés MTV et TELATEX ou tout autre personne morale qu'il lui plaira de se substituer aux conditions énoncées ci-dessus ;

PRECISE que le coût des loyers annuels s'élèveront à :

- 12 000 € / an pour la société MTV
- 1 000 € / an pour la société TELATEX

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Information

Monsieur le Président indique que le débat d'orientation budgétaire (DOB) est encadré par la loi à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité. Ce débat se tient dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de la situation de la collectivité, et d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Les conseillers communautaires sont invités à débattre des orientations pour l'élaboration des budgets.

Pour information, aujourd'hui la collectivité possède 4 budgets :

- Budgets déchets,
- Budget piscines
- Budget ZAE

- Budget principal

Monsieur le président cède la parole aux vice-présidents pour la présentation des budgets.

M Jean François VIRY informe l'assemblée que le DOB a été préparé avec chaque Vice-président et présente les bilans des exercices 2014 des quatre budgets, sous réserve de contrôle avec les comptes de gestion.

Budget déchets 2015

M Etienne COLIN présente le projet de budget 2015, et particulièrement la section des investissements.

La plupart des investissements 2015 sont une reconduction des projets 2014 non finalisés en fin d'année :

- Achat d'un véhicule de collecte des OM
- Installation d'un point d'apport semi enterré

Pour les nouveaux investissements, il est proposé d'inscrire au budget primitif :

- Entretien du matériel roulant
- Entretien et la mise aux normes de la déchèterie de Fresse sur Moselle
 - o Mur anti chute
 - o Entretien divers
- Entretien autres équipements (déchèterie Rupt, centre de transit)
- Achat de bornes de PAV et de bennes de déchèterie

Le montant total des investissements pour 2015 s'élèverait à 185 000 € HT.

Pour les années à venir, en plus de la maintenance courante, les principales dépenses d'investissements devraient porter sur l'achat d'un véhicule de collecte sélective, la poursuite de la mise à niveau de la déchèterie de Fresse, le déploiement d'un contrôle d'accès pour les déchèteries et l'installation de points semi-enterrés.

Les besoins d'investissements cumulés sur 3 ans sont estimés à 500 000 € TTC. Ce rythme d'investissement est soutenable et n'entraîne pas de variation importante du niveau des amortissements qui devraient se maintenir autour de 200 000 € par an, ni de la charge de la dette.

Dans ces conditions, il est possible de maintenir globalement la tarification à son niveau actuel.

M Etienne COLIN informe qu'une commission déchets sera réunira prochainement pour aborder les points sur la tarification, les simulations, les réclamations, les décisions.....

M Jean VIRY souhaite préciser que les charges de fonctionnement devraient être stables. Les charges de traitement devraient légèrement diminuer. Pas d'évolution notable par rapport à l'année 2014.

M Jean Marc TISSERAND trouve qu'il est dommage de s'inquiéter aussi tardivement des problèmes de tarification. Il souhaiterait que ce dossier aboutisse.

Monsieur le Président répond qu'effectivement, depuis la 1^{ère} facturation, de nombreuses réclamations, remarques sont parvenues à la CC. Il prend acte de la demande de M TISSERAND et reste convaincu que les élus ont manqué de réactivité sur la tarification de la redevance.

M Etienne COLIN informe que lors de la dernière réunion de commission, il a senti, pressenti qu'il n'y avait pas une réelle volonté de modifier ces tarifs. Il n'y a pas eu de décision définitive et regrette que les membres de la commission n'aient pas fait de proposition.

Monsieur le Président informe l'assemblée que ce point sera débattu lors de la prochaine réunion de la commission déchets.

Budget piscines

M Jean François VIRY rappelle que la collectivité a la gestion de deux piscines. Par nature, ces équipements sont déficitaires. La Collectivité continue à optimiser la gestion de ces piscines. Un

travail a été mené sur la gestion des fluides, eau, gaz, électricité. La charge afférente est passée de 150 000 € par an en 2012 à 109 000 TTC en 2014. En parallèle, la fréquentation est remontée à plus de 37000 entrées contre 33400 en 2012. Il présente par chapitre le compte administratif 2014.

M VIRY informe qu'un travail a été réalisé avec M Alain VINEL, vice-président au service Piscines.

M VINEL présente le projet du budget piscines 2015. Il informe que la commission piscine s'est réunie le 13 février dernier et a pris en compte ces résultats 2014. Le déficit des piscines a été réduit d'environ 45 000 €. La commission s'est penchée sur les prévisions 2015, 2016... deux solutions :

- soit se concentrer de remettre à niveau techniquement la piscine (travaux d'environ 150 000 €) et rien ensuite à part le suivi technique,
- soit opter pour réaliser des travaux plus lourds avec optimisation technique et développement de nouveaux services (pataugeoire, espace bien être, toboggan.....) cette deuxième hypothèse permettrait de faire évoluer l'offre de service pour répondre aux attentes de ses utilisateurs.

M Alain VINEL rappelle que la collectivité a sollicité les cofinanceurs pour obtenir leur appui en cas de projet plus ambitieux. Le Conseil Régional de Lorraine a répondu favorablement : il cofinancerait à hauteur de 25 % une dépense limitée à 720 000 € HT.

Le surcoût pour la collectivité est estimé à 8 % par an, soit 31 000 €, soit 2 € / habitant et par an. Celui-ci est à mettre au regard de la fréquentation de l'équipement : tombée à 32000 entrées en 2011-2012, elle attend 37000 entrées en 2014 et pourrait dépasser les 40000 ou 45000 entrées selon le choix du développement.

M Michel MOUROT estime que le diagnostic est bon et indique que la deuxième solution serait la meilleure pour le site et informe que des travaux d'amélioration du camping municipal vont être réalisés prochainement (bâtiment d'accueil.....). Ces travaux permettront d'augmenter la fréquentation du camping et de la piscine.

Monsieur le Président remercie M Alain VINEL et la commission piscines. Techniquement, ce travail n'était pas facile à appréhender, il a réalisé avec les services de la CC, une bonne analyse et les décisions prises sur ces équipements évoluent dans le bon sens, augmentation de la fréquentation, diminution des coûts de fonctionnement... Il le félicite du travail réalisé au sein de la CCBHV.

M Alain VINEL le remercie et retransmet ceux-ci aux services administratifs et techniques de la CC ainsi qu'au bureau d'études en charge du suivi de ces installations.

M Alain VINEL annonce qu'il y aura également, pour cet été, des décisions pour réduire les frais de fonctionnement de la piscine de Saint Maurice sur Moselle : réduire les charges salariales (mutualisation avec les agents de la CC), optimiser les achats, faire des approvisionnements de tous les consommables adéquats, mettre en place des outils de communication adaptés.....

M Alain VINEL informe l'assemblée que le coût du transport des scolaires a considérablement augmenté. Le coût est multiplié par deux, l'enveloppe prévisionnelle est estimée à 25 000 €. Cette augmentation est à prévoir au budget primitif.

Budgets ZAE et Activités économiques

M Jean François VIRY informe l'assemblée que ce budget ZAE devrait s'équilibrer dans la durée avec la vente des terrains. Pas de remarque particulière.

Pour le budget Activités Economiques avec l'achat des deux bâtiments, nous devons prévoir une subvention du budget principal pour l'équilibre budgétaire.

M François CUNAT demande qu'une fiscalité de zone soit mise en place pour les zones d'activités communautaires.

Monsieur le Président prend note de cette demande. Elle sera étudiée dans le courant de l'année.

Budget principal

M Jean François VIRY présente par chapitre le prévisionnel du budget général. Il rappelle que ce budget finance en partie les budgets annexes, les contributions aux différents syndicats (PETR, Voie Verte...), subventions aux associations, programme « Habiter Mieux », mise en place d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).... Sur la masse salariale et indemnités, pas d'évolution notable par rapport à l'année 2014.

Mme Brigitte FOPPA demande ou sera installé le relais d'assistantes maternelles.

M François CUNAT répond que le relais d'assistante maternelle sera itinérant sur le territoire. Toutefois, il conviendra de prévoir pour cette activité : un bureau dans les locaux de la CC, un véhicule, du matériel pédagogique....

Monsieur le Président précise que la mission sera de mettre en place des permanences d'accueil (sur rendez-vous), d'informer les parents et les professionnels, d'offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.... Il rappelle que ce service sera bien itinérant sur le territoire afin de faciliter les échanges avec les familles et les professionnels.

M François CUNAT informe l'assemblée qu'une rencontre avec la responsable de CAF sera programmée prochainement avec les membres du bureau.

M Jean François VIRY présente les recettes du budget principal. Il précise que celles-ci sont essentiellement composées de la fiscalité, la DGF et le FPIC. Il informe l'assemblée que la DGF va diminuer d'environ 30 000 €. En ce qui concerne le FPIC, celui-ci devrait également baisser. Compte tenu de tous ces éléments présentés, les résultats de fonctionnement 2014 permettent de compenser les surcoûts de fonctionnement et les baisses de dotations. Toutefois, dans l'avenir, nous devons nous poser la question des recettes par rapport à nos charges.

Monsieur le Président souhaiterait que l'assemblée se positionne sur le devenir de la collectivité. Comment imaginer l'avenir ? Nous ne pouvons poursuivre ainsi : augmenter l'activité communautaire sans recette budgétaire.

M François CUNAT indique que l'année budgétaire 2015 sera équilibrée sans problème. Pour l'année 2016, il faudra se poser les questions.

M Jean François VIRY souhaite lancer le débat pour les exercices à venir.

Monsieur le Président souhaiterait qu'une discussion soit être engagée avec les élus pour connaître exactement les attentes et le devenir de la CCBHV. Savoir, si les élus souhaitent donner une dimension supérieure ou rester en l'état. Situation que Jean François VIRY vient de vous exposer. Il rappelle que pour travailler sur une évolution des compétences, il faut y mettre les moyens. Il se demande si l'ensemble des élus souhaitent réellement faire évoluer notre collectivité. Nous avons un outil qui fonctionne au ralenti, nous pouvons le faire évoluer, mais il faut que tous les élus aillent dans le même sens.

M Dominique PEDUZZI souhaite revenir sur le fonctionnement de la collectivité (vaste sujet, vaste débat...). Pour élargir les pistes de réflexions, en plus de la fiscalité, il y a un travail à faire sur la mutualisation. Ce travail devrait aboutir à des marges de manœuvres sur l'ensemble des dépenses des collectivités. De réelles économies sont réalisables sur nos pratiques, nos savoir-faire. Il rappelle que lorsqu'il y a la volonté de transférer des compétences, il faut également penser au transfert de fiscalité. Il y a des marges de manœuvre et de très belles choses à faire ensemble.

M Pierre ROMARY souhaite des précisions sur ce sujet, il demande si les élus veulent augmenter la fiscalité.

Monsieur le Président répond qu'il ne s'agit pas uniquement d'une augmentation de fiscalité, mais comme l'a indiqué Dominique PEDUZZI de transfert de compétences et de fiscalité. Cette manœuvre fiscale sera sans conséquence pour les contribuables.

M Jean François VIRY présente le projet de délibération.

Délibération

DEL.N°05/2015 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312.1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les Communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une Commune de plus de 3500 habitants ;

Considérant que ce débat doit avoir lieu dans une période de deux mois précédant l'adoption du Budget Primitif ;

Etant précisé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais que sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération ;

Monsieur le Président propose d'organiser ce jour le débat d'Orientation Budgétaire qui doit permettre aux membres de l'Assemblée délibérante :

- de discuter sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de se positionner sur la stratégie à adopter en 2015 et dans les années à venir.

Messieurs Jean François VIRY, Etienne COLIN, Alain VINEL, François CUNAT présentent le Débat d'Orientation Budgétaire 2015 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

ATTESTE de l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2015 de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges à l'occasion de la séance du Conseil Communautaire du 24 février 2015;

DIT que le vote du budget primitif de la collectivité interviendra dans un délai maximum de deux mois à compter de cette date ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fin de la séance à minuit.

Le Président,

Stéphane TRAMZAL



la secrétaire de séance,

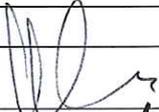
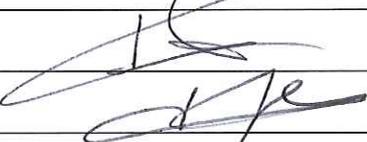
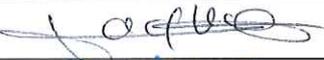
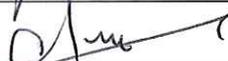
Liliane JACQUOT

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Liliane Jacquot', is written over the name.

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Mardi 24 février 2015 à 20 h 30 – salle des fêtes – Fresse sur Moselle

ETAT DE PRESENCES

NOMS – PRENOMS	COMMUNES	EMARGEMENTS
<u>Délégués Titulaires</u>		
Monsieur Claude BABEL	Fresse sur Moselle	
Monsieur Etienne COLIN	Fedrupt	
Monsieur Eric COLLE	Le Thillot	
Madame Savine CUENOT	Le Ménil	Excusée, pouvoir à M Jean François VIRY
Monsieur François CUNAT	Ramonchamp	
Monsieur André DEMANGE	Ramonchamp	
Madame Marie-Claude DUBOIS	Le Thillot	Excusée, pouvoir à M Michel MOUROT
Madame Brigitte FOPPA	Rupt sur Moselle	
Madame Sylvie HERVE	Rupt sur Moselle	Excusée, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Madame Liliane JACQUOT	Le Thillot	
Madame Brigitte JEANPIERRE	Le Thillot	
Madame Odile MARCHAL	Ramonchamp	
Monsieur Michel MOUROT	Le Thillot	
Monsieur Dominique PEDUZZI	Fresse sur Moselle	
Monsieur Michel PETITJEAN	Le Thillot	Exc pouvoir Brigtte JEANPIERRE
Monsieur Thierry RIGOLLET	Saint Maurice sur Moselle	
Monsieur Pierre ROMARY	Le Thillot	
Madame Danièle SCHMERBER	Saint Maurice sur Moselle	
Madame Pascale SPINNHIRNY	Bussang	
Madame Carine THAUVIN	Fresse sur Moselle	
Monsieur Jean Marc TISSERANT	Rupt sur Moselle	
Monsieur Stéphane TRAMZAL	Rupt sur Moselle	
Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE	Rupt sur Moselle	
Monsieur Didier VINCENT	Rupt sur Moselle	
Monsieur Alain VINEL	Bussang	
Monsieur Jean François VIRY	Le Ménil	
<u>Délégué Suppléant</u>		
Monsieur Antoine BENZADA	Ferdrupt	

Secrétaire de Séance :